

**LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**
Mardi 10 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	10	3	2

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 5 septembre 2024 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 10 septembre 2024 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens. Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, GAVILLON Dominique, DIDIER Claude, Françoise STREIT, MONTAGNON Danielle, GARAYT Myriam, CHEVALIER Bernard, MENVIELLE-CHABERT Véronique. Excusés : DOLCI Marc donne pouvoir à Françoise STREIT ; Gentiane VERNAY donne pouvoir à Florence LORENZI ; Jean Louis GOUTEL donne pouvoir à Bernard CHEVALIER. Absents : CHABERT Emma, Gérard CHEVALLY. Lesquels forment la majorité des

membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Dominique GAVILLON est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a délibéré.

LISTE DES DELIBERATIONS :

- 1/ **DEL 2024-09-01 - FINANCES** - délégation de l'admission en non-valeur des créances locales de faible montant au maire
- 2/ **DEL 2024-09-02 - FISCALITE** : exonération taxe foncière sur les propriétés bâties
- 3/ **DEL 2024-09-03 - DEMATERIALISATION** : Budget CCAS 24304 – transmission électronique des actes
- 4/ **DEL 2024-09-04 -ECONOMIE** : projet de renouvellement et extension de l'exploitation de la carrière sur la commune de St Jean d'Hérans par l'exploitant TPCB
- 5/ **DEL 2024-09-05 -PARTENARIAT** : Approbation d'une convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

DEL 2024-09-01 - DÉLÉGATION DE L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES LOCALES DE FAIBLE MONTANT AU MAIRE

Sur le rapport de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de donner délégation à M. Le Maire afin de prononcer l'admission en non-valeur des créances jusqu'à 100 € inclus et d'autoriser M. Le Maire à signer la présente délibération.

DEL 2024-09-02 EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVÉS DEPUIS PLUS DE DIX ANS AU 1ER JANVIER DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXONÉRATION AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DESTINÉES À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Le conseil municipal, après en avoir débattu en séance, décide à l'unanimité d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie ; fixe le taux de l'exonération à 100% et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Sur le rapport de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- de donner leur accord pour que la collectivité accède aux services proposés par la société prestataire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de l'Isère, représentant l'État à cet effet ;
- de donner leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société prestataire pour la délivrance des certificats numériques.

DEL 2024-09-04 SUITE ENQUETE PUBLIQUE : PROJET DE RENOUELEMENT ET EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE SUR LA COMMUNE DE ST JEAN D'HERANS PAR L'EXPLOITANT TPCB

Après exposé du Maire, Le conseil municipal, décide à l'unanimité de se positionner contre la demande de TPCB de renouvellement et d'extension de la carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de St Jean d'Hérans.

DEL 2024-09-05- APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE

Après avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention entre la commune de Mens et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble ; d'attribuer la somme nécessaire au budget et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Fait à Mens, le 11 septembre 2024,

Le Maire,
Pierre SUZZARINI



Le secrétaire de séance,
Dominique GAVILLON

A blue ink signature of Dominique GAVILLON, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.